

Martigny, le 8 juillet 2010

Consultation CDIP sur les standards nationaux de formation

Réponse du SER

L'effort d'harmonisation est légitime

L'élaboration des standards de formation représente un enjeu important de l'harmonisation de l'espace éducatif suisse. Mais si l'effort d'harmonisation est légitime et a toujours été soutenu, voire porté, par le SER, il est loin d'être certain que les standards puissent être un bon instrument.

L'élaboration des standards a conduit la CDIP à organiser un fonctionnement de consortiums, qui a eu pour effet positif de faire travailler ensemble toute une série de chercheurs et de professionnels de manière vraiment inédite. Le SER doit pourtant regretter la proportion manifestement sous-représentée des spécialistes francophones.

L'élaboration des standards s'est appuyée sur le développement de modèles de compétences qui ont pu vérifier le caractère éminemment complexe de tout acte d'apprentissage et l'impossibilité de parvenir à des standards de base simples et comptables. Tout en saluant la démarche, le SER ne peut que regretter le fait que ces modèles de compétences sont d'un accès difficile pour tout professionnel intéressé.

L'élaboration des standards s'est voulue ambitieuse et plus courageuse que réaliste en considérant comme objectifs de maîtrise par tous les élèves, des éléments acquis par seulement deux tiers d'entre eux. Vouloir pousser l'école à relever un tel défi ne peut qu'être salué pour autant que le courage politique de doter de celle-ci de moyens adéquats soit également manifeste. Le SER est loin d'être rassuré sur ce point.

L'élaboration des standards, dans le concordat HarmoS, doit viser deux fonctions :

1. *Harmoniser les objectifs d'enseignement dans l'ensemble du pays* (art. 7).
2. *Servir au monitoring de l'éducation notamment au moyen de tests de référence* (art. 10).

Pour la première de ces fonctions, les standards arrivent trop tard en Suisse romande. Cependant, si leur adéquation avec les objectifs du PER peut servir l'élaboration du Lehrplan 21, le SER ne peut que s'en féliciter.

La deuxième fonction génère plus de dangers que d'avantages (voir ci-après).

Les hypothèques incontournables

Pour avoir porté et soutenu, depuis sa création en 1868, tout effort ou espoir d'harmonisation, pour avoir accompagné le projet HarmoS dès son origine (tout en restant critique sur les standards), l'association romande des enseignants (aujourd'hui SER) est totalement légitimée pour émettre la présente prise de position.

Malgré le souci d'harmonisation, de transparence et de vérification de l'atteinte des objectifs, le projet des standards n'est pas en mesure de lever les très graves hypothèques suivantes :

- Qu'en est-il de la part humaniste de l'école et du développement global de l'individu qui sont dans toutes nos lois cantonales aussi fondamentaux que non « standardisables » ?
- Qu'en est-il de l'incontournable danger de l'instrumentalisation des standards qui mène tout droit au « ranking » obligatoire et à la réduction de l'enseignement aux seuls paramètres mesurables ?
- Qu'en est-il de la stratégie de remédiation et des très importants moyens que cette politique de mesures nécessitera, si les objectifs légitimes d'HarmoS veulent être honorés (permettre à chaque classe d'âge d'atteindre et de dépasser les standards) ?

En conséquence, le SER ne peut que reconnaître la démarche intéressante qui a présidé à l'élaboration des standards, l'outil éminemment utile qu'ils représentent pour l'élaboration d'un plan d'études ou la comparaison avec des objectifs déjà définis, mais **il ne peut que condamner toute instrumentalisation généralisée** de ces outils partiels, partiels et incompatibles avec la mission ambitieuse de l'institution école et ses objectifs de formation pour tous et de justice sociale.

Les aspects négatifs

Bien que présentant des aspects positifs (voir ci-dessus), l'élaboration des standards ne contient pas les conditions de leur utilisation future. Tout va dépendre des instruments de mesure qui vont en découler et de l'usage qui en sera fait. A cet égard, le SER a tout lieu d'être inquiet, et il réitère ses craintes depuis plusieurs années:

- Aucune étude n'a pu prouver les effets positifs de la mise en place de standards sur les apprentissages ; au contraire.
- Les collègues d'autres pays ont témoigné essentiellement d'effets négatifs (par ex. Canada, Ontario) et d'appauvrissement de l'action éducative. Piloter l'école par des standards condamne les enseignantes et les enseignants à un bachotage réducteur.
- Transformés en items de tests nationaux, les standards impliquent une normativité nocive pour un enseignement que, par ailleurs, les lois, les élèves, les parents et le public incitent à la plus intelligente des différenciations.
- La mise en œuvre de standards nationaux comme thermomètre incontournable des résultats scolaires est de nature à donner une image techniciste complètement irréaliste de l'école et des apprentissages dont pourtant l'élaboration même desdits standards (au travers des modèles de compétences) a démontré la complexité.
- La montée en puissance d'un monitoring par les standards est de nature à délégitimer la dimension professionnelle des enseignants et la confiance qu'ils sont en droit d'attendre de la société et des élèves eux-mêmes. La légitime recherche d'« assurance qualité » de l'école ne doit pas se faire au détriment de la confiance.

- La dérive funeste qui consiste à transformer des tests ponctuels de monitoring en épreuves généralisées semble programmée et inéluctable (cf. projet de nouvelle loi scolaire fribourgeoise).
- La nature même des standards soumis à la consultation, trop nombreux et trop divers quant à leur forme, leur contenu et leur fonction, ne pourra que conduire à des tests et des épreuves plus ou moins conformes, qui ne pourront être ni validés par les experts, ni même facilement adoptés de manière consensuelle dans les espaces linguistiques.
- Même si elle était admise, la légitimité de tests standardisés et comparatifs devrait être invalidée tant que les grilles horaires restent disparates. En Suisse romande, même les pourcentages consacrés par le PER peinent à être respectés.

En conclusion

- L'effort d'harmonisation est légitime, salubre et courageux.
- L'élaboration des standards a été intéressante et utile pour la coordination des objectifs de l'école.
- Leur utilisation ultérieure serait dangereuse, contre-productive et démobilisante pour les forces d'harmonisation.
- La focalisation des objectifs de l'école sur les seules quatre disciplines « standardisées » est illégitime et néfaste pour le développement des individus, donc pour l'avenir et la démocratie.
- La volonté d'HarmoS reléguant l'organisation de l'atteinte des objectifs aux systèmes éducatifs régionaux doit être respectée. Les standards constituent une sérieuse menace pour le PER.
- La CDIP se doit de tout faire pour empêcher que les standards ou le monitoring ne tiennent lieu de politique éducative.
- Le danger de délégitimation et de décrédibilisation par les standards de l'action éducative des enseignants est indubitable.
- **Le SER s'oppose à toute construction de tests et épreuves standardisés tant que les trois hypothèses exprimées plus haut n'auront pas été levées et tant qu'il n'aura pas été affirmé haut et fort que ceux-ci ne seront utilisés que par échantillonnage et dans le seul but de servir au monitoring (*dont ils ne seront qu'un des aspects (cf. art. 10)*).**

Syndicat des enseignants romands